



Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 11
info.sta@be.ch
www.be.ch/cha

Chancellerie d'Etat, case postale, 3000 Berne 8

Gérard Caussignac
+41 31 633 75 23
gerard.caussignac@be.ch

Aux destinataires de la procédure de consultation

Notre référence : 610467 / 2018.STA.704
Votre référence :

Berne, le 12 février 2020

Développement du statut particulier (projet Statu quo+)
Modification de la loi sur le statut particulier
Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Par décision de ce jour, le Conseil-exécutif a autorisé la Chancellerie d'Etat à mener une procédure de consultation concernant la modification de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP).

La procédure de consultation dure jusqu'au **1^{er} mai 2020**. Nous vous invitons à donner votre avis sur ce projet de loi dans ce délai.

Le projet qui vous est soumis procède aux modifications législatives nécessaires

- à la mise en œuvre du développement du statut particulier adopté le 11 février 2015 par le Conseil-exécutif (ACE n° 128),
- à la mise en œuvre du postulat 015-2018 Gerber « Adapter les cercles électoraux pour les élections au Conseil du Jura bernois (CJB) »,
- suite au remplacement de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CM) par l'association « Jura bernois.Bienne (Jb.B) » et
- suite à l'introduction d'une feuille officielle électronique unique pour le canton de Berne.

Vous trouverez des explications détaillées dans le rapport qui accompagne le projet de loi.

Le dossier de consultation est disponible sur internet à l'adresse suivante:
www.be.ch/consultations

Veuillez envoyer votre prise de position à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3011 Berne ou par courriel à: info.azqr@sta.be.ch.

Pour toute question, vous pouvez contacter Monsieur David Gaffino, vice-chancelier (téléphone: 031 633 75 46, courriel: david.gaffino@be.ch).

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Chancellerie d'Etat

Christoph Auer
Chancelier

Annexes

- Projet de loi
- Rapport
- Liste des destinataires